

# Chapitre 4

## Points découlant de notre audit des états financiers de la province

### Contenu

La province reçoit une opinion d’audit sans réserve en 2016.....	75
Constatations de l’audit.....	76
Faits saillants et thèmes récurrents .....	77
Annexe I – Objectifs de l’audit .....	91
Annexe II – Perte par suite de fraude, de faute ou d’erreur.....	93
Annexe III –Constatations importantes.....	94

# Points découlant de notre audit des états financiers de la province

## **La province reçoit une opinion d'audit sans réserve en 2016**

- 4.1 Le 27 septembre 2016, la vérificatrice générale a signé une opinion d'audit sans réserve sur les états financiers consolidés de la province du Nouveau-Brunswick.
- 4.2 L'opinion indique que les états financiers consolidés de la province sont présentés conformément aux normes comptables pour le secteur public. Nous sommes très heureux d'avoir été en mesure de formuler une opinion sans réserve cette année.

## ***L'opinion d'audit de 2015 contenait des réserves***

- 4.3 L'audit de l'exercice précédent s'est soldé par un résultat grave et décevant, car l'opinion d'audit de 2015 contenait des réserves portant sur la comptabilisation par la province des régimes de retraite à risques partagés.

## ***Nouveautés dans le cadre de l'audit des états financiers de la province en 2016***

- 4.4 Cette année, après de nombreuses discussions et analyses, la province a modifié le classement comptable de ses régimes de retraite à risques partagés dans ses états financiers consolidés. Également cette année, la province a consolidé les soldes et les opérations d'environ 60 foyers de soins sans but lucratif, en raison d'une nouvelle évaluation comptable par des experts.
- 4.5 Vous trouverez de plus amples informations sur la comptabilisation par la province de ses régimes de retraite à risques partagés et de sa consolidation des foyers de soins sans but lucratif dans le chapitre 3 du présent volume.
- 4.6 Il a fallu beaucoup de travaux et d'analyses comptables pour mettre en œuvre ces deux modifications comptables dans les états financiers consolidés. Nous tenons donc à remercier le Bureau du contrôleur pour ses efforts et sa collaboration dans ces deux domaines.

4.7 Pour nous former une opinion sur les états financiers consolidés de la province, nous effectuons des travaux d'audit sur les principaux programmes et activités des ministères. Nous auditions en outre les principaux postes de recettes et un échantillon de dépenses prélevé parmi les ministères. De plus, nous examinons les contrôles internes des principaux systèmes informatisés.

## Constatations de l'audit

4.8 Dans le cadre de la plupart des audits, il y a lieu de discuter de certaines constatations de l'audit avec la direction. Les constatations qui découlent de notre audit du 31 mars 2016 n'ont pas été suffisamment importantes en termes quantitatifs et qualitatifs pour modifier notre opinion sur les états financiers consolidés. Nous avons l'habitude de faire rapport de ces points aux hauts fonctionnaires des ministères visés et de leur demander de répondre. Les constatations et les recommandations importantes qui découlent de notre audit des états financiers consolidés de la province ainsi que les réponses des ministères sont présentées dans le présent chapitre.

4.9 Si certaines de ces constatations n'apparaissent pas dans le présent rapport, c'est que nous considérons qu'elles ne sont pas suffisamment importantes pour les porter à l'attention de l'Assemblée législative, ou parce qu'attirer l'attention du public sur des faiblesses de contrôle interne avant qu'elles ne soient corrigées pourrait entraîner la perte de biens publics. Pour mieux comprendre le contexte de nos objectifs d'audit, veuillez consulter l'annexe I.

4.10 Notre audit des états financiers consolidés de la province du 31 mars 2016 a donné lieu à plusieurs constatations. Nous examinons les constatations découlant de nos travaux afin de déterminer lesquelles sont importantes. Pour ce faire, nous évaluons :

- l'ampleur de la somme impliquée,
- le risque que la constatation puisse être la cause d'une perte ou d'une erreur importante à l'avenir,
- le nombre de fois où la constatation s'est avérée,
- si la constatation s'est répétée dans plusieurs ministères,
- si la constatation a été signalée au cours d'un exercice antérieur,
- si nous estimons que la constatation est importante dans son ensemble.

**Faits saillants et thèmes récurrents*****Progrès importants réalisés dans la mise en œuvre des recommandations des exercices antérieurs******Certaines constatations des audits des exercices antérieurs restent non corrigées******De nouvelles constatations de l'audit faites en 2016***

4.11 Les faits saillants et les thèmes récurrents de nos constatations importantes sont présentés dans la pièce 4.1.

4.12 De façon générale, nous sommes heureux du nombre de constatations des exercices antérieurs qui ont été corrigées en 2016. Bien qu'il reste un certain nombre de constatations non corrigées, des progrès importants ont été réalisés dans la mise en œuvre des recommandations des exercices antérieurs. La pièce 4.1 montre les domaines améliorés dans la mise en œuvre des recommandations découlant des audits des exercices antérieurs.

4.13 Nous espérons que les constatations qui restent seront corrigées avant le cycle d'audit de l'exercice suivant. La pièce 4.1 présente les constatations des exercices antérieurs qui restent non corrigées dans les cases ombrées.

4.14 Par ailleurs, nous avons relevé un certain nombre de nouvelles constatations de l'audit en 2016 et elles sont aussi présentées à la pièce 4.1.

## Pièce 4.1 – Faits saillants et thèmes récurrents

Thème	Constatation	Destinataire de la constatation	Préoccupation dans ce domaine soulignée dans le rapport de la VG de 2016	Préoccupation dans ce domaine soulignée dans le rapport de la VG de 2015	Préoccupation dans ce domaine soulignée dans le rapport de la VG de 2014	Numéro de paragraphe
<b>Préoccupations d'ordre comptable</b>	Comptabilité des régimes de retraite – régimes de retraite à risques partagés	BC <sup>1</sup>	Amélioration	Oui	Oui	Chapitre 3 Rapport de 2015
	Présentation au net des actifs et des passifs	BC <sup>1</sup>	Oui	Non	Non	4.72
	Comptabilisation appropriée et complète des collectes de fonds par les écoles	EDPE <sup>3</sup>	Oui	Oui	Oui	4.79
	Comptabilisation des foyers de soins	BC <sup>1</sup> / DS <sup>4</sup>	Amélioration	Oui	Non	6.77 et 6.78 Rapport de 2015
	Passif au titre des sites contaminés	BC <sup>1</sup>	Oui	Oui	Oui	4.81 et 4.83
	Présentation des chiffres du budget	BC <sup>1</sup>	Oui	Non	Non	4.73
	Mauvaise utilisation de comptes à but spécial	BC <sup>1</sup> / DS <sup>4</sup>	Oui	Non	Non	4.77
	Classement des régimes de retraite des foyers de soins	BC <sup>1</sup>	Oui	Non	Non	4.76
	Approbation des écritures de journal	BC <sup>1</sup>	Oui	Non	Non	4.82
	Comptabilisation du passif au titre de Travail sécuritaire de la province	BC <sup>1</sup>	Amélioration	Oui	Non	6.81 Rapport de 2015
	Comptabilisation du passif éventuel	BC <sup>1</sup>	Amélioration	Oui	Non	6.82 Rapport de 2015
	Classement des comptes dans les états financiers consolidés	BC <sup>1</sup>	Amélioration	Amélioration	Oui	4.77 Rapport de 2014
	Subventions et paiements de transfert – besoin d'une analyse comptable	BC <sup>1</sup>	Amélioration	Amélioration	Oui	4.79 Rapport de 2014

Les constatations ombrées indiquent qu'une préoccupation dans ce domaine a également été relevée dans les rapports de la VG de 2015 ou de 2014.

<sup>1</sup>Bureau du contrôleur, ministère des Finances

<sup>2</sup>Ministère des Transports et de l'Infrastructure

<sup>3</sup>Ministère de l'Éducation et du Développement de la petite enfance

<sup>4</sup>Ministère du Développement social

<sup>5</sup>Ministère de l'Éducation postsecondaire, de la Formation et du Travail

<sup>6</sup>Ministère de l'Agriculture, de l'Aquaculture et des Pêches

<sup>7</sup>Services Nouveau-Brunswick (auparavant Agence des services internes du Nouveau-Brunswick)

<sup>8</sup>Ministère de la Sécurité publique

Pièce 4.1 – Faits saillants et thèmes récurrents (suite)

Thème	Constatation	Destinataire de la constatation	Préoccupation dans ce domaine soulignée dans le rapport de la VG de 2016	Préoccupation dans ce domaine soulignée dans le rapport de la VG de 2015	Préoccupation dans ce domaine soulignée dans le rapport de la VG de 2014	Numéro de paragraphe
<b>Préoccupations d'ordre comptable (suite)</b>	Immobilisations corporelles – communication de la méthode comptable en matière d'immobilisations corporelles et évaluation des moins-values	BC <sup>1</sup> /MTF <sup>2</sup>	Amélioration	Amélioration	Oui	4.78 Rapport de 2014
	Recettes d'impôt foncier – rapprochements du compte d'attente pour les recettes municipales	Finances	Amélioration	Amélioration	Oui	4.81 Rapport de 2014
	Présentation au net des recettes d'impôt foncier	Finances	Amélioration	Amélioration	Oui	4.82 Rapport de 2014
	Justification des modifications des évaluations foncières	SNB <sup>7</sup>	Amélioration	Amélioration	Oui	4.83 Rapport de 2014
<b>Gestion des créances</b>	Créance impayée pour les inondations de 2008	MSP <sup>8</sup> / BC <sup>1</sup>	Amélioration	Oui	Non	6.83 Rapport de 2015
	Rapidité du traitement des impôts fonciers à recevoir	Finances	Amélioration	Oui	Non	6.84 Rapport de 2015
	Soldes des impôts fonciers à recevoir	Finances	Oui	Oui	Non	4.86
	Éducation des Premières Nations – documentation pour les modifications de la directive en matière de créances	BC <sup>1</sup> / EDPE <sup>3</sup>	Amélioration	Oui	Non	6.86 Rapport de 2015
<b>Préoccupations en matière de gouvernance ou de surveillance</b>	Absence d'un comité d'audit	Finances	Amélioration	Oui	Oui	6.87 Rapport de 2015
	Absence d'un plan d'audit interne	BC <sup>1</sup>	Amélioration	Oui	Oui	6.88 Rapport de 2015
	Besoin d'harmoniser la directive AD-6402 du Manuel d'administration – <i>Autorisation des paiements</i>	BC <sup>1</sup> /SNB <sup>7</sup>	Oui	Oui	Oui	4.78
	Besoin d'achever la directive en matière de cartes d'achat	BC <sup>1</sup>	Oui	Oui	Oui	4.85

## Pièce 4.1 – Faits saillants et thèmes récurrents (suite)

Thème	Constatation	Destinataire de la constatation	Préoccupation dans ce domaine soulignée dans le rapport de la VG de 2016	Préoccupation dans ce domaine soulignée dans le rapport de la VG de 2015	Préoccupation dans ce domaine soulignée dans le rapport de la VG de 2014	Numéro de paragraphe
<b>Préoccupations relatives à la comptabilisation et à la documentation des estimations</b>	Avantages sociaux des employés des foyers de soins – hypothèses comptables	BC <sup>1</sup>	Oui	Non	Non	4.74
	Hypothèses utilisées par les actuaires	BC <sup>1</sup>	Oui	Non	Non	4.80
	Radiation des créances et prêts	BC <sup>1</sup>	Oui	Oui	Oui	4.84
	Besoin de réviser la provision pour créances douteuses – prêts et créances	BC <sup>1</sup> / DS <sup>4</sup> / EPFT <sup>5</sup> / AAP <sup>6</sup> / Justice	Amélioration	Amélioration	Oui	4.75 Rapport de 2014
	Estimation et présentation des recettes de l'impôt sur le revenu des sociétés	Finances	Oui	Amélioration	Oui	4.75

**4.15** De façon générale, les réponses des ministères indiquent qu'ils étaient en accord avec nos recommandations et qu'ils ont l'intention de donner suite à nos préoccupations au cours de l'exercice qui vient.

**4.16** Bien que nous n'ayons pas relevé de cas importants de fraude, de vol ou d'erreur, comme nous le mentionnons à l'annexe II, l'existence des constatations présentées dans la pièce 4.1 augmente le risque de perte ou d'erreur dans les états financiers consolidés de la province. Il y aurait lieu de régler ces points avant le prochain cycle d'audit.

### Détails des constatations importantes

**4.17** Les détails de nos observations et recommandations ainsi que les réponses des ministères à nos constatations importantes sont présentés à l'annexe III. Les paragraphes suivants donnent un récapitulatif des commentaires concernant les thèmes clés des constatations découlant de notre audit.

### Commentaires supplémentaires

**4.18** Au cours de notre audit de 2016 des états financiers consolidés de la province, nous avons relevé quatre thèmes dans nos constatations, qui avaient déjà été signalés dans nos rapports annuels de 2015 ou 2014.

### Préoccupations d'ordre comptable

**4.19** De façon générale, les constatations en matière de comptabilité traitent principalement de l'application appropriée de normes comptables, d'erreurs comptables ou d'autres préoccupations.

**4.20** Le thème de préoccupations d'ordre comptable a été notamment le domaine où nous avons constaté la plus grande mise en œuvre des recommandations découlant de nos audits d'exercices antérieurs, dont : la comptabilisation des régimes de retraite à risques partagés, la comptabilisation des foyers de soins et la comptabilisation du passif au titre de Travail sécuritaire de la province.

**4.21** Les préoccupations d'ordre comptables des exercices antérieurs dans les domaines des collectes de fonds par les écoles et des sites contaminés continuent. De même, nous avons eu en 2016 de nouvelles constatations dans des domaines, dont la présentation au net des actifs et des passifs dans les comptes de la province, la présentation des chiffres du budget dans les états financiers audités et l'utilisation de comptes à but spécial. Nous espérons que ces nouvelles constatations de l'audit de 2016 seront réglées en 2017.

#### ***Gestion des créances***

**4.22** Nous avons souligné une constatation au sujet de la gestion des créances en 2016. Nous avons constaté aussi des améliorations dans ce domaine par rapport à l'exercice précédent.

**4.23** Toutefois, nous continuons à observer des tendances défavorables et des retards dans les soldes des impôts fonciers à recevoir non recouverts. Nous demeurons préoccupés, car ce domaine a trait à des soldes importants.

**4.24** Nous sommes heureux des progrès réalisés dans la mise en œuvre des recommandations découlant des audits des exercices antérieurs et nous aimerions voir les constatations qui restent se régler pour l'audit de 2017.

**4.25** Dans l'ensemble, nous continuerons à examiner la gestion des créances dans le cadre de nos processus d'audit, car elle représente un domaine important de bonne gestion financière pour la province. Une augmentation ou un retard de cette ampleur dans le recouvrement des soldes des créances représente des frais d'emprunt et des dépenses plus élevés pour la province.



***Préoccupations en matière de gouvernance ou de surveillance***

**4.26** Au cours de l'audit des états financiers de 2016 de la province, nous avons souligné deux constatations à l'égard de faiblesses en matière de gouvernance ou de surveillance, qui avaient été signalées précédemment dans nos rapports annuels de 2015 ou de 2014.

**4.27** Ces constatations répétées sont très préoccupantes étant donné qu'elles touchent des domaines d'importantes dépenses provinciales. Nous aborderons de nouveau ces domaines d'audit l'an prochain. Nous espérons que ces constatations seront réglées avant notre audit de 2017.

**4.28** Cependant, il convient de noter en particulier la mise en place en 2016 d'un comité d'audit par la province. Il est très agréable de voir que cette importante recommandation de 2012 a été mise en œuvre. Ce comité sera un avantage particulier lors des discussions de questions d'audit importantes avec les hauts fonctionnaires du gouvernement.

***Préoccupations relatives à la comptabilisation et à la documentation des estimations***

**4.29** Ce thème d'audit comprenait quatre constatations en 2016, dont trois nouvelles cette année. Cela est quelque peu décevant après les améliorations apportées au cours de l'exercice précédent dans ce domaine d'audit où il y avait seulement une constatation.

**4.30** Un soutien adéquat pour les estimations et les hypothèses continue d'être un important domaine ciblé dans notre audit. Les estimations importantes de la direction et les hypothèses sous-jacentes doivent être bien étayées par une justification convenable et devraient inclure l'examen des estimations de l'exercice précédent pour aider à déterminer l'exactitude des estimations. Des éléments probants d'un examen approprié des domaines nécessitant un jugement important constituent un élément essentiel d'un système de contrôle interne efficace.

**4.31** Nous encourageons les ministères à continuer de s'améliorer dans ce domaine.

## Constatations relatives aux technologies de l'information

### Audit des systèmes et des technologies de l'information de la province

**4.32** Dans le but d'exprimer une opinion sur les états financiers de la province, nous documentons les contrôles et testons les opérations traitées par les principaux systèmes financiers informatisés. Certains de ces travaux sont effectués de manière cyclique. Nous documentons aussi les contrôles liés à l'infrastructure de technologies de l'information de la province dans son ensemble. La pièce 4.2 énumère les systèmes de TI que nous avons examinés l'an dernier.

#### Pièce 4.2 – Systèmes de TI examinés l'an dernier

Ministère	Travaux effectués sur les TI
Éducation et Développement de la petite enfance (EDPE)	Système de paie des enseignants
Finances	Système de l'impôt foncier (Ptax)
Services Nouveau-Brunswick (SNB) (anciennement l'Agence des services internes du Nouveau-Brunswick)	Système de la paie (SIRH)
	Système de saisie des données Oracle (IPM)
	Infrastructure des TI
	Système d'évaluation foncière (EvAN)
Bureau du contrôleur (BC)	Systèmes financiers Oracle (Oracle)
Développement social (DS)	Système des soins de longue durée – (Familles NB)
	Système des paiements d'aide sociale – (NB Cas)
Santé	Système de l'Assurance-maladie

### Thèmes clés

**4.33** Nous ne présentons pas publiquement tous les détails concernant nos travaux quant aux systèmes de TI en raison de la nature spécialisée de plusieurs de nos constatations et, comme indiqué précédemment dans ce chapitre, en raison du risque de perte de biens publics si des détails de telles constatations étaient rapportés. À la place, nous présentons dans la pièce 4.3 un résumé de nos constatations, classées par thème clé, pour chaque ministère responsable.

## Pièce 4.3 – Constatations relatives aux technologies de l'information – Thèmes clés

Thème	Constatation	Destinataire de la constatation
Remplacement de systèmes	Système de paie des enseignants	EDPE
	Système de paie SIRH	SNB (SIRH)
	Saisie des factures dans Oracle	SNB (IPM)
Améliorations des processus	Modernisation des évaluations foncières	SNB (EvAN)
Séparation des tâches	Système de l'impôt foncier	Finances (Ptax)
Sécurité des TI	Accès excessifs	Finances (Ptax), SNB (IPM), BC (Oracle)
	Désactivation de l'accès	SNB (infrastructure de TI), SNB (EvAN)
	Chiffrement des données	SNB et MTI (infrastructure de TI)
	Surveillance – Administrateurs	SNB (EvAN)
	Gestion des correctifs	BC (Oracle)
	Gestion de l'accès au réseau	SNB (infrastructure de TI)
Intégrité, exactitude et exhaustivité des données	Rapports d'anomalies	BC (Oracle)
	Qualité des données d'évaluation	SNB (EvAN)
Non-respect des politiques, des normes et des directives	Cycle de réinspection d'évaluation	SNB (EvAN)
	Examens annuels de dossier	DS (Familles NB)
	Certificat d'agrément des établissements résidentiels pour adultes	DS (Familles NB)
Manque de documentation	Soutien pour les rapprochements	Finances (Ptax)
	Documentation des approbations	Finances (Ptax)
	Documentation incohérente pour la paie	EDPE
	Cartes d'achat – biens reçus	EDPE
	Assurance-maladie – documentation des médecins	Santé
Surveillance	Rapports des tiers fournisseurs de services	Santé, BC (Oracle), SNB (infrastructure de TI)
Autres observations découlant de nos travaux sur les TI	Plan de continuité des activités et antisinistres	SNB (SIRH), BC (Oracle)
	Erreurs de système	Finances (Ptax)

**4.34** Nous n'avons connaissance d'aucune perte importante de biens publics ni d'erreur qui aurait résulté des constatations notées à la pièce 4.3. Toutefois, nous sommes préoccupés par le potentiel pour la perte de biens

ou d'erreurs futures. Étant donné les constatations reliées à la sécurité des TI telles qu'indiquées à la pièce 4.3, nous nous préoccupons aussi des atteintes potentielles à la confidentialité des renseignements et à la vie privée si les constatations ne sont pas corrigées.

**4.35** Ce qui est particulièrement intéressant cette année est le nombre de systèmes de TI qui ont besoin d'être remplacés ou modernisés. Ce nombre a augmenté par rapport à l'exercice précédent et nous sommes préoccupés par les retards dans le remplacement de ces anciens systèmes. Dans certains cas, les systèmes en question traitent les paiements aux fournisseurs et la masse salariale de la province, qui sont des éléments essentiels des activités de la province.

**4.36** Il y a lieu de souligner que ces travaux visaient surtout à établir l'incidence sur l'audit des états financiers. Les risques découlant de questions reliées aux activités ou à la protection de la confidentialité et de la vie privée sont indiqués lorsqu'ils sont observés, mais ils ne constituent pas le point central de nos travaux.

### ***Remplacement de systèmes***

**4.37** Comme mentionné précédemment, nous avons relevé cette année trois systèmes de TI qui ont besoin d'être remplacés ou modernisés. Comme l'an dernier, le système de paie des enseignants d'EDPE risque toujours de tomber en panne et le système de paie SIRH de SNB ne bénéficiera plus de soutien après 2017.

**4.38** Cette année, nous avons ajouté le système IPM de SNB à notre liste de remplacement de systèmes. Le système IPM est un système essentiel à la mission qui sert à saisir les factures de fournisseurs à payer et il ne dispose plus d'un plein soutien de la part du fournisseur. Bien que du soutien a été rarement requis par le passé, continuer d'utiliser un logiciel non soutenu accroît le risque que la province ne soit pas en mesure de traiter les factures des fournisseurs à l'avenir si des changements technologiques surviennent.

**4.39** Ces trois systèmes seront remplacés par un nouveau système de planification des ressources de l'entreprise dont la mise en œuvre relève de SNB. Nous sommes préoccupés par le manque de progrès dans ce projet de remplacement de systèmes. Nous avons reçu chaque année des renseignements relatifs à la planification sur le projet, mais nous n'avons toujours pas vu l'approbation

du financement par le Conseil de gestion pour commencer le projet. Les dernières informations que nous avons reçues indiquent que l'approbation du financement sera demandée dans le cadre du prochain processus d'établissement de budget.

**4.40** Comme nous l'avons souligné par le passé, le remplacement de ces systèmes périmés est indispensable. Par exemple, la sécurité d'accès du système de paie des enseignants est extrêmement faible, le soutien est fourni par un seul entrepreneur sans personnel de relève et le système fonctionne sur du matériel informatique vieux et obsolète. Le système a plus de 20 ans et risque de tomber en panne.

***Améliorations des processus – Évaluations foncières***

**4.41** Nous avons aussi constaté cette année que SNB est en train de moderniser son système d'évaluation foncière. Ce projet de modernisation devrait donner suite aux nombreuses recommandations en matière d'évaluations foncières que nous avons formulées par le passé et il devrait être achevé dans le cadre d'un processus pluriannuel. Si ce projet n'est pas achevé en temps opportun, les faiblesses relevées dans nos audits antérieurs persisteront jusqu'à ce que la modernisation soit terminée ou que des procédures alternatives soient mises en place.

***Séparation des tâches***

**4.42** Nous avons relevé cette année une constatation au sujet de la séparation des tâches. La constatation était liée à nos travaux sur le système d'impôt foncier où nous avons remarqué qu'un gestionnaire était affecté à des rôles dans le traitement d'opérations et aussi chargé de préparer les rapprochements de comptes en fin d'exercice. Une séparation des tâches appropriée réduit le risque de fraude ou d'erreur.

***Sécurité des TI – Accès excessifs***

**4.43** Nous avons noté trois constatations à l'égard de l'accès excessif aux systèmes.

- Pour le système d'impôt foncier à Finances, nous avons remarqué que l'accès aux fichiers sensibles n'était pas limité seulement aux personnes tenues d'avoir accès. Les fichiers étaient stockés dans un emplacement partagé sur le réseau, ce qui augmente le risque d'erreur ou de divulgation de renseignements potentiellement confidentiels.
- Pour le système IPM de SNB, nous avons noté des problèmes dans l'utilisation du compte

administrateur, comme des consultants externes hors site se servant du compte administrateur sans contrôles de surveillance ou des restrictions d'accès convenables. Cette situation augmente le risque de modifications au système non autorisées.

- Pour le système Oracle du BC, nous avons constaté que le BC avait réalisé des progrès dans la surveillance de l'accès de l'équipe de soutien et de développement des TI. Il faut cependant des procédures supplémentaires pour réduire le risque d'opérations et de modifications aux systèmes inappropriées et non autorisées.

***Sécurité des TI –  
Désactivation de  
l'accès***

**4.44** Nous avons noté des constatations dans deux de nos audits à l'égard de la désactivation de l'accès des utilisateurs aux systèmes. Les deux constatations ont trait à SNB. Dans un cas, nous avons remarqué que quatre utilisateurs continuaient d'avoir un rôle de propriétaire de système après que cet accès ait été jugé non approprié. Cet accès a depuis été éliminé. De même, pour l'audit de l'infrastructure informatique, notre recommandation de l'exercice précédent sur la désactivation de l'accès des utilisateurs en temps opportun n'avait pas été mise en œuvre.

**4.45** La désactivation en temps opportun des comptes des utilisateurs, accompagnés d'un examen annuel de l'affectation des accès des utilisateurs, réduisent le risque d'opérations non autorisées effectuées par des employés qui ont quitté leur emploi ou des employés actuels, de perte ou de corruption des données et la divulgation de renseignements confidentiels de l'entité.

***Sécurité des TI –  
Chiffrement des  
données***

**4.46** Nous avons noté des constatations relatives à la transmission sécurisée des données dans le cadre de notre audit de l'infrastructure des TI. Le fait d'avoir en place des directives appropriées en matière de chiffrement aide à protéger les renseignements et à réduire les risques de manquement à l'obligation de confidentialité dans le cas d'un accès non autorisé des données.

***Sécurité des TI –  
Surveillance des  
administrateurs***

**4.47** Dans le cadre de notre audit des évaluations foncières menées par SNB, nous avons relevé des faiblesses dans la surveillance des activités des administrateurs de base de données. Ces administrateurs ont un accès puissant aux systèmes. Des contrôles de surveillance appropriés sont nécessaires pour réduire le risque de modifications ou de mises à jour non autorisées d'importantes tables de bases

de données.

***Sécurité des TI –  
Gestion des correctifs***

**4.48** Dans notre audit du système Oracle au BC, nous avons remarqué des faiblesses dans la stratégie de gestion des correctifs pour faire en sorte que les logiciels et les bases de données utilisent les versions actuelles. L'absence d'une stratégie de correctifs appropriée augmente le risque que les vulnérabilités des logiciels puissent être exploitées par des tiers, ce qui pourrait entraîner une perte d'information et une incidence sur la stabilité des systèmes.

***Intégrité, exactitude et  
exhaustivité des  
données***

**4.49** Nous avons eu deux constatations à propos de l'intégrité, l'exactitude et l'exhaustivité des données. Une constatation était liée à l'exactitude des données d'évaluation inscrites dans le système d'évaluation foncière de SNB. Nous avons remarqué que le travail des évaluateurs n'est pas examiné. Ce manque d'examen s'applique autant au calcul des évaluations foncières qu'à la saisie des données dans le système d'évaluation. Nous avons été informés que le nouveau projet de modernisation réglera ces deux faiblesses de contrôle. La vérification de l'exactitude des données d'évaluation est requise pour réduire le risque que des évaluations foncières soient inexactes, ce qui pourrait entraîner une surévaluation ou sous-évaluation des recettes provinciales.

**4.50** Une autre constatation provient du manque d'examen des rapports d'anomalies qui pourraient relever des erreurs dans les transferts de données entre les systèmes. La vérification de l'exactitude des transferts de données aide à réduire les risques d'erreurs dans les documents comptables.

***Non-respect des  
politiques, des normes  
ou des directives***

**4.51** Au cours de nos travaux, nous avons relevé trois cas où les ministères n'avaient pas respecté les politiques, les normes ou les directives ministérielles.

**4.52** Au cours de notre audit des évaluations foncières menées par SNB, nous avons constaté que l'entité n'avait pas inspecté visuellement des biens dans les délais recommandés dans ses directives ministérielles. Effectuer une réinspection dans les délais appropriés réduit le risque d'évaluations foncières inexactes qui pourraient entraîner une surévaluation ou sous-évaluation des recettes provinciales. Cette faiblesse de contrôle sera corrigée par le projet de modernisation de l'évaluation

foncière.

**4.53** Cette année, nous avons cerné à DS deux domaines de non-respect d'une politique ministérielle. Le non-respect des politiques ministérielles augmente le risque que DS effectue des paiements inadmissibles ou inexacts.

- Nous avons constaté dans trois des 13 dossiers que nous avons examinés que les examens annuels de dossier n'étaient pas à jour. Dans deux dossiers, nous avons cependant noté que l'examen de dossier avait été effectué ultérieurement.
- Parmi les huit dossiers que nous avons examinés, nous en avons trouvé un où un établissement résidentiel pour adultes ne possédait pas un certificat d'agrément valide pour le mois testé. Un certificat d'agrément est délivré à un établissement et renouvelé annuellement après son inspection.

#### ***Manque de documentation***

**4.54** Dans trois audits, nous avons noté un manque de documentation au cours de nos tests. Des pièces justificatives appropriées à l'appui des opérations fournissent des éléments probants voulant que les opérations soient valides et réduisent les risques de fraude et d'erreur.

**4.55** À EDPE, nous n'avons pas été en mesure d'examiner des documents de paie convenablement approuvés pour appuyer trois des 54 éléments testés. Nous n'avons pas trouvé d'éléments prouvant que des biens avaient été reçus dans trois des six opérations par carte d'achat que nous avons testées.

**4.56** Dans nos tests de 24 opérations d'Assurance-maladie, nous avons constaté deux cas où les documents n'étaient pas au dossier. Dans un cas, le formulaire d'inscription du médecin ne se trouvait pas dans le dossier et, dans l'autre cas, le formulaire d'inscription de l'Assurance-maladie du médecin et le formulaire de télétransmission signé n'étaient pas disponibles.

**4.57** À Finances (Ptax), nous avons constaté deux domaines où il manquait des documents. Nous avons trouvé plusieurs cas où les rapprochements de comptes ne concordaient pas avec les comptes correspondants du grand livre général. Bien que les écarts n'étaient pas importants, il faut une plus grande diligence et un examen



lors de la préparation des rapprochements de fin d'exercice. Nous avons également remarqué que Finances ne documente pas son examen des calculs manuels sous-jacents pour les faillites et leur radiation connexe.

***Surveillance –  
Rapports des tiers  
fournisseurs de  
services***

**4.58** Dans trois audits, nous avons cerné des cas où les ministères avaient externalisé la prestation de services, mais n'avaient pas obtenu l'assurance à propos du caractère adéquat des contrôles en place chez le fournisseur de services. Ce manque de surveillance des services fournis par un tiers augmente le risque que des procédés essentiels ou les contrôles impartis ne soient pas appliqués conformément aux attentes des ministères.

***Autres observations –  
Plans antisinistres et  
de continuité des  
activités***

**4.59** Dans deux audits, nous avons constaté des problèmes avec les plans antisinistres et de continuité des activités. Dans un cas, le plan n'était pas à jour et, dans l'autre cas, le plan n'avait pas été mis à l'essai depuis plus de trois ans. L'établissement et la mise à l'essai d'un plan antisinistres et de continuité des activités contribuent à assurer que les systèmes peuvent être restaurés en cas de sinistre.

***Autres observations –  
Erreurs de système***

**4.60** À Finances (Ptax), nous avons relevé que des erreurs de système surviennent lorsque le système traite certains types d'opérations. Bien que ces opérations n'aient pas lieu régulièrement et que la valeur pécuniaire cumulative est faible, de telles erreurs augmentent le risque d'anomalies à l'avenir.

## Annexe I - Objectifs de l'audit

- 4.61** Notre examen des questions traitées dans le présent chapitre de notre rapport a été réalisé conformément aux normes d'audit généralement reconnues du Canada, y compris les contrôles par sondages et autres procédures que nous avons jugés nécessaires dans les circonstances. Les questions dont il est fait rapport ne devraient pas servir à tirer des conclusions quant à la conformité ou à la non-conformité des questions qui ne sont pas signalées.
- 4.62** Nous obtenons une assurance raisonnable sur les chiffres des états financiers, car il ne serait pas rentable d'obtenir une assurance absolue – nos auditeurs ne peuvent pas examiner chaque transaction.
- 4.63** En appliquant des procédures d'audit qui permettent de tester l'exactitude ou le caractère raisonnable des chiffres présentés dans les états financiers, nous atteignons le degré d'assurance que nous souhaitons. Nous utilisons des procédures d'audit comme retracer les documents justificatifs d'échantillons d'opérations, tester l'efficacité de certains contrôles internes, confirmer les soldes de fin d'exercice auprès de tiers et examiner le caractère raisonnable des estimations.
- 4.64** Étant donné que les objectifs de tels travaux d'audit sont limités, il est possible qu'ils ne permettent pas de repérer les questions qui pourraient être mises au jour au cours d'examens plus exhaustifs ou d'examens spéciaux. Cependant, ils révèlent souvent des faiblesses ou des domaines d'intérêt que nous pourrions choisir d'approfondir au cours de travaux d'audit futurs.

### **Responsabilités relatives au processus d'audit**

- 4.65** Le gouvernement est chargé de la préparation et du contenu des états financiers consolidés de la province. La déclaration de responsabilité au début du volume 1 des Comptes publics est signée par le ministre des Finances, au nom du gouvernement. Le contrôleur est chargé de la préparation des états financiers conformément aux normes comptables canadiennes pour le secteur public (NCSP). Dans la préparation des états financiers, le gouvernement doit faire des estimations importantes, car toute l'information n'est pas connue ou déterminable au moment d'achever les états. Voici des exemples de domaines pour lesquels la direction a fait des estimations dans les états financiers : provision pour pertes sur prêts et créances, éventualités, avantages sociaux futurs, passifs environnementaux, nouvelles cotisations des recettes fiscales

d'exercices antérieurs, taux d'amortissement des immobilisations corporelles et calendrier des travaux de réhabilitation de routes effectués en vertu de contrats de partenariat public privé (qui peuvent ne pas refléter le moment où les travaux ont été réellement achevés par les entrepreneurs et peuvent influencer sur le classement des versements à titre de charges payées d'avance, charges à payer ou immobilisations corporelles).

**4.66** Notre Bureau est chargé de l'audit des états financiers de la province. Un audit fournit l'assurance raisonnable, mais non absolue, que les états financiers de la province sont exempts d'anomalies significatives. Une anomalie significative désigne un élément ou un groupe d'éléments manquant ou erroné qui pourrait modifier les décisions des utilisateurs raisonnablement informés des états financiers. Le seuil de tolérance par rapport aux erreurs ou aux anomalies est une question de jugement.

## Annexe II - Perte par suite de fraude, de faute ou d'erreur

4.67 Le paragraphe 17(2) de la *Loi sur le vérificateur général* précise que nous pouvons informer l'Assemblée législative de la découverte de cas de fraude ou de toute autre activité illégale.

4.68 Au cours de nos travaux d'audit, nous avons découvert les pertes qui suivent. Notre travail ne vise pas à repérer tous les cas possibles de pertes; il ne serait donc pas approprié de conclure que toutes les pertes ont été repérées.

<b>Ministère des Ressources naturelles</b>	3 065 \$
Matériel manquant dans diverses régions	
<b>Ministère de l'Éducation et du Développement de la petite enfance</b>	2 150 \$
Espèces et matériel manquants	
<b>Ministère des Transports et de l'Infrastructure</b>	54 493 \$
Matériel manquant	
<b>Ministère de l'Éducation postsecondaire, de la Formation et du Travail</b>	1 640 \$
Espèces manquantes	

4.69 Les incidents d'introduction par effraction, les incendies et le vandalisme ne sont pas compris dans les pertes signalées par notre Bureau.

4.70 La province fait rapport dans le volume 2 des Comptes publics du montant des pertes au chapitre des biens corporels publics (autres que des écarts d'inventaire négatifs).

4.71 En 2016, la province a signalé des pertes au chapitre des biens corporels publics de 259 700 \$ contre 21 400 \$ en 2015 (révisé de 21 100 \$).

### Annexe III - Constatations importantes

4.72	Présentation au net des actifs et des passifs	
<p>Du fait de pratiques comptables historiques, des emprunts à la Société canadienne d'hypothèques et de logement (SCHL) de l'ordre de 68,9 millions de dollars liés à l'hébergement sans but lucratif ont été déduits des créances associées des organismes sans but lucratif. Les normes comptables du secteur public actuelles exigent que les actifs et les passifs bruts soient enregistrés dans les états financiers à moins qu'il existe un droit juridique de compensation ou que l'entité a l'intention de procéder à un règlement net. Ces opérations ne répondent pas à ces exigences. Par conséquent, le Bureau du contrôleur a modifié les états financiers de la province afin de corriger les sommes présentées au net.</p> <p>Nous craignons qu'il n'y ait d'autres cas de présentation au net touchant les actifs et les passifs ou les recettes et les charges dans les états financiers de la province. Cette présentation au net pourrait mener à une sous-évaluation des sommes consignées dans les états financiers.</p>		
<b>Recommandation</b>		<b>Commentaires de la direction</b>
<p><b>Nous recommandons que le Bureau du contrôleur examine les documents comptables afin de déceler d'autres cas de présentation au net touchant les actifs et les passifs ou les recettes et les charges. Cet examen doit être documenté et nous devons y avoir accès afin de l'examiner.</b></p>		<p>[Traduction] <i>Le personnel du Bureau du contrôleur avait décelé cette question au cours du processus des états financiers de fin d'exercice et en avait avisé le Bureau du vérificateur général. L'occurrence de présentation au net s'effectue depuis 1997. Notre personnel a quantifié l'incidence de cet élément et l'a corrigé dans les comptes de la province.</i></p> <p><i>Le Bureau du contrôleur ne croit pas que cet élément soit systématique au sein du GNB. Dans le cadre du processus de fin d'exercice pour le 31 mars 2017, le Bureau du contrôleur demandera à tout le personnel comptable des ministères d'examiner leurs divers programmes pour des occurrences de présentation au net et de présenter les résultats de cet examen au Bureau du contrôleur. Ce dialogue sera mis à la disposition du Bureau du vérificateur général au moment où l'audit du 31 mars 2017 sera effectué.</i></p>

4.73	Présentation des chiffres du budget	
<p>Dans le cadre de notre audit, nous avons remarqué que les chiffres du budget (Budget principal) figurant dans les états financiers n'étaient pas établis selon la même méthode comptable que les chiffres de l'exercice en cours. Les différences importantes dans la présentation entre ces montants devraient être examinées, résolues et présentées dans une réconciliation dans les notes afférentes aux états financiers. Un exemple que nous avons constaté au cours de l'audit de cet exercice était que les montants pour les foyers de soins consolidés n'étaient pas inclus dans le Budget principal.</p>		
<b>Recommandation</b>	<b>Commentaires de la direction</b>	
<p><b>Nous recommandons que le Bureau du contrôleur examine les chiffres du budget figurant dans les états financiers afin de déterminer si le budget est présenté selon la même méthode que les chiffres réels de l'exercice en cours. Tel que requis par les NCSP, les différences devraient être expliquées dans les notes afférentes aux états financiers.</b></p>	<p>[Traduction] <i>Le Bureau du contrôleur examinera cette question pour s'assurer que la présentation est conforme aux NCSP.</i></p>	

4.74	<b>Avantages sociaux des employés des foyers de soins</b>	
<p>Au cours de cet audit, des progrès importants ont été réalisés en ce qui a trait à la consolidation des foyers de soins. Nous avons toutefois observé que le Bureau du contrôleur a eu recours à de nombreuses hypothèses afin d'établir des estimations comptables pour les foyers de soins. Il est nécessaire de faire des hypothèses pour établir des estimations, mais nous croyons que certaines d'entre elles pourraient être plus précises. Voici nos observations :</p> <ul style="list-style-type: none"> <li>• Le passif au titre des congés de maladie est fondé sur des données relatives à l'utilisation d'employés d'un domaine semblable, puisque ces données n'étaient pas accessibles pour les employés des foyers de soins.</li> <li>• L'allocation de retraite présumée pour le Groupe de gestion ne correspondait pas à ce qui est inscrit dans la convention collective.</li> </ul> <p>Nous reconnaissons que la consolidation des foyers de soins constituait une tâche importante nécessitant de nombreuses estimations et, en définitive, nous considérons que ces estimations ne contiennent pas d'inexactitudes importantes. Nous croyons toutefois que l'exactitude de ces estimations pourrait être améliorée si les données détaillées étaient disponibles.</p>		
<b>Recommandation</b>	<b>Commentaires de la direction</b>	
<p><b>Nous recommandons que le Bureau du contrôleur travaille avec les foyers de soins afin d'obtenir les données sur l'utilisation des congés de maladie et la retraite en vue d'établir une estimation plus précise du passif au titre des congés de maladie et des allocations de retraite des employés des foyers de soins.</b></p>	<p>[Traduction] <i>Le Bureau du contrôleur a demandé des données aux foyers de soins afin de calculer des estimations plus précises pour tous les domaines concernant les passifs au titre des avantages sociaux. La majorité des foyers de soins nous ont avisés qu'ils étaient préoccupés par la présentation de cette information dans les livres du gouvernement, car ils sont des sociétés indépendantes et, à cette fin, ont décidé de ne soumettre aucune information. Le Bureau du contrôleur continuera à faire les meilleures estimations possibles avec l'information disponible.</i></p> <p><i>Comme c'était le premier exercice du processus extrêmement complexe de consolider les foyers de soins, le Bureau du contrôleur reconnaît qu'il pourrait faire mieux. L'amélioration surviendra au fur et à mesure que nous raffinerons notre méthodologie fondée sur l'information disponible.</i></p>	

4.75	<b>Estimation et communication des recettes d'impôt sur le revenu des sociétés</b>	
<p>Pendant notre audit, nous avons observé des lacunes en documentation dans le processus utilisé pour estimer les recettes d'impôt sur le revenu des sociétés. Ces estimations constituent un élément clé pour déterminer les recettes d'impôt sur le revenu des sociétés, qui représentent des recettes d'environ 226 millions de dollars pour la province.</p> <p>Le ministère des Finances ne dispose d'aucun processus documenté officiel pour examiner et approuver les estimations fournies par le gouvernement fédéral pour calculer les recettes d'impôt sur le revenu des sociétés. On nous a dit que ces estimations sont examinées, mais que cet examen n'est pas suffisamment documenté. Cela augmente le risque que les recettes provenant du gouvernement fédéral soient inexactes. Compte tenu de l'importance des recettes dont il est question, il est essentiel que le processus soit bien documenté et qu'un examen adéquat soit réalisé afin qu'on soit en mesure d'établir une estimation juste des recettes.</p> <p>Notre examen des notes afférentes aux états financiers nous a permis d'observer qu'aucune analyse de sensibilité n'est réalisée pour les recettes d'impôt sur le revenu des sociétés et que les résultats ne sont pas communiqués dans les états financiers. La sensibilité de ces estimations devrait être communiquée dans les notes afférentes aux états financiers, conformément au chapitre SP 2130. Ces renseignements doivent être communiqués, puisque d'importants rajustements de fin d'exercice ont été effectués par le passé, les estimations présentées sont incertaines et le rajustement des estimations présentées aura d'importantes répercussions financières.</p>		
<b>Recommandation</b>		<b>Commentaires de la direction</b>
<p><b>Nous recommandons que le ministère des Finances documente officiellement son examen et son approbation des estimations fournies par le gouvernement fédéral pour calculer les recettes d'impôt sur le revenu des sociétés. Cette documentation doit être conservée à des fins d'audit.</b></p> <p><b>Nous recommandons que le Bureau du contrôleur fasse état de la sensibilité des recettes d'impôt sur le revenu des sociétés conformément au chapitre SP 2130.</b></p>		<p>[Traduction] <i>Le ministère des Finances examine régulièrement tous les projets d'estimations fournis par le gouvernement fédéral pour calculer les recettes d'impôt sur le revenu des sociétés et il a l'occasion de donner son point de vue et de vérifier l'estimation officielle. La confirmation et les modifications sont communiquées au gouvernement fédéral par courriel ou verbalement. Le ministère des Finances a des documents en dossier pour étayer les estimations utilisées dans le calcul des recettes d'impôt sur le revenu des sociétés. Pour satisfaire à cette recommandation, le ministère des Finances fournira dorénavant les documents relatifs à l'approbation des estimations avec le gouvernement fédéral.</i></p> <p><i>Le Bureau du contrôleur examinera la présentation des recettes d'impôt sur le revenu par rapport à SP 2130.</i></p>



4.76	<b>Classification des régimes de retraite des employés des foyers de soins</b>	
<p>Pendant notre audit, nous avons observé que la province a classé le régime de retraite du personnel du secteur général et de service des foyers de soins comme un régime de retraite conjoint à prestations déterminées. Le régime présente certaines caractéristiques d'un régime conjoint à prestations déterminées, mais il semble tout de même être soutenu par la province, ce qui est particulièrement mis en lumière par l'accord d'assistance financière conclu en 2008 avec la province afin de régler les problèmes de manque de financement de ce régime.</p> <p>Nous sommes préoccupés par le fait que les risques importants associés à ce régime de retraite ne soient pas partagés de façon équitable entre la province et les membres du régime, et par le fait que le régime soit classé à titre de régime conjoint à prestations déterminées, ce qui pourrait ne pas convenir dans ce cas-ci.</p>		
<b>Recommandation</b>		<b>Commentaires de la direction</b>
<p><b>Nous recommandons que le Bureau du contrôleur réalise une analyse détaillée afin de justifier la classification du régime du personnel du secteur général et de service des foyers de soins du Nouveau-Brunswick à titre de régime conjoint à prestations déterminées. Dans cette analyse, les critères du Manuel du secteur public doivent être étayés par des données probantes.</b></p>		<p>[Traduction] <i>Le BC ne partage pas la préoccupation exprimée par le Bureau du vérificateur général et préparera l'analyse détaillée demandée.</i></p>

4.77	<b>Utilisation incorrecte des comptes à but spécial</b>	
<p>Au cours de notre audit, nous avons observé que le ministère du Développement social (DS) semble inscrire les fonds provenant de la Société canadienne d'hypothèques et de logement (SCHL) dans les comptes à but spécial afin d'amortir ses charges sur plusieurs exercices. Même si cette somme est inscrite comme des fonds provenant de la SCHL dans la note afférente aux états financiers portant sur les comptes à but spécial, il ne s'agit pas littéralement de fonds non dépensés provenant de la SCHL. Ce compte d'« excédents » est tout simplement un mécanisme interne permettant à DS d'accumuler des fonds pour amortir ses contributions provinciales, étant donné que le financement de la SCHL diminue d'année en année. Ce mécanisme permet à DS de reporter certains éléments de son budget ordinaire liés aux programmes d'hébergement social en augmentant la somme inscrite dans les comptes à but spécial. La décision par rapport à ce qui doit être alloué au compte spécial est déterminée chaque année, selon une formule spécifique plutôt que ce qu'il reste réellement à être dépensé. Cette pratique a été mise en place depuis le début de l'accord.</p>		
<b>Recommandation</b>		<b>Commentaires de la direction</b>
<p><b>Nous recommandons que le Bureau du contrôleur fasse enquête afin de déterminer si le ministère du Développement social utilise correctement les comptes à but spécial et, dans le cas contraire, il devra réviser les documents comptables afin d'inscrire les sommes de la SCHL comme il se doit.</b></p>		<p>[Traduction] <i>Le Bureau du contrôleur collaborera avec le personnel du ministère du Développement social pour s'assurer que les recettes et les dépenses liées au programme en question sont correctement présentées.</i></p>

4.78	<b>Nécessité d'harmoniser la politique AD-6402 du Manuel d'administration – Autorisation des paiements</b>	
<p>Comme il a été mentionné au dernier exercice, la politique AD6402 sur l'approbation des paiements et les processus d'approbation des paiements utilisés dans l'environnement de services partagés de Services Nouveau-Brunswick ainsi que par le système de paiement d'autres ministères ne sont pas harmonisés comme il se doit. En ne suivant pas la politique de paiement gouvernementale approuvée, on augmente le risque que les paiements ne soient pas approuvés comme il se doit, ce qui pourrait mener à des paiements invalides.</p>		
<b>Recommandation</b>		<b>Commentaires de la direction</b>
<p><b>Nous recommandons à nouveau que le Bureau du contrôleur et Services Nouveau-Brunswick travaillent de pair pour mettre à jour la politique AD-6402 du Manuel d'administration et pour harmoniser la politique et les processus afin qu'ils respectent les exigences actuelles en matière d'approbation des paiements pour le traitement des transactions du gouvernement.</b></p>		<p>[Traduction] <i>Bien qu'il y ait des incohérences entre la directive administrative actuelle et le processus d'approbation des paiements, vu l'étendue des changements qui sont survenus récemment avec la création du nouvel organisme Services Nouveau-Brunswick (SNB), le Bureau du contrôleur et SNB ont concentré leurs efforts sur l'évaluation du caractère adéquat des processus et des contrôles existants pour protéger les actifs de la province.</i></p>

4.79	<b>Fonds recueillis par les écoles – Communication avec les districts</b>	
<p>Pendant notre audit des fonds recueillis par les écoles, nous avons observé que le district francophone Nord-Est n'était pas en mesure de fournir de renseignements sur les fonds recueillis par les écoles du district. Nous n'avons pu obtenir de renseignements sur les recettes recueillies, les charges rencontrées et les soldes bancaires d'ouverture et de fermeture pour les écoles du district. C'est la deuxième année que ces renseignements ne sont pas disponibles. Il a donc fallu inscrire une estimation des sommes non justifiées dans les états financiers de la province. Nous considérons que les estimations étaient satisfaisantes, mais le manque de données sur les fonds amassés dans les écoles augmente le risque de fraude par détournement de fonds et d'erreur dans les états financiers.</p>		
<b>Recommandation</b>	<b>Commentaires de la direction</b>	
<p><b>Nous recommandons que le ministère de l'Éducation et le Bureau du contrôleur discutent de cette question et élaborent une stratégie, en collaboration avec les représentants du district francophone Nord-Est, afin d'obtenir les données sur les fonds amassés par les écoles du district.</b></p>	<p>[Traduction] <i>Le ministère de l'Éducation et du Développement de la petite enfance ainsi que le district scolaire francophone Nord-Est sont d'accord avec cette recommandation et ils collaborent actuellement à établir un processus pour faire en sorte que des documents soient disponibles pour étayer les opérations de recettes et de charges ainsi que les soldes d'ouverture et de clôture des comptes bancaires. Par ailleurs, le district envisage de mettre en place un système informatisé au niveau des écoles (« School Cash Net » ou un autre) afin de faciliter la comptabilité et les procédés de manipulation des espèces pour les fonds amassés par les écoles.</i></p>	

4.80	Hypothèses utilisées par les actuaires	
<p>Dans le cadre de notre audit des régimes de retraite, nous avons observé des problèmes dans les hypothèses utilisées par les actuaires pour calculer les estimations des états financiers.</p> <ul style="list-style-type: none"> <li>• Les hypothèses utilisées pour les régimes de retraite des foyers de soins et les régimes à risques partagés des hôpitaux n'ont pas été révisées ni approuvées par le Comité d'évaluation actuarielle (CEA).</li> <li>• Les hypothèses touchant certains taux d'actualisation et les taux d'inflation tendaient plutôt vers le haut de la plage acceptable.</li> <li>• Les hypothèses approuvées d'avance par le CEA n'ont pas été réévaluées à la fin de l'exercice pour déterminer si elles étaient toujours raisonnables.</li> <li>• Au moment où les hypothèses ont été élaborées, on n'a pas tenu compte de tous les renseignements. Par exemple, l'hypothèse touchant les augmentations de salaire n'a pas tenu compte des sommes destinées à l'équité salariale.</li> </ul> <p>Les hypothèses ont des répercussions importantes sur les calculs des actuaires. Le moindre changement dans les hypothèses entraîne une fluctuation importante de l'estimation. Chaque année, nous observons que les estimations actuarielles font l'objet d'importantes révisions parce que la réalité diffère des hypothèses utilisées par les actuaires. Compte tenu de cette volatilité, les cadres devraient assurer la surveillance qui s'impose et faire tout leur possible pour veiller à ce que les hypothèses soient justes afin de diminuer le risque d'obtenir de fausses estimations.</p>		
<b>Recommandation</b>	<b>Commentaires de la direction</b>	
<p><b>Nous recommandons que le Bureau du contrôleur examine les hypothèses approuvées par le CEA afin de veiller à ce qu'elles soient justes et complètes. Les hypothèses doivent être fondées sur des données pertinentes et à jour, et il faut les réviser lorsque des changements surviennent, notamment des modifications importantes de la masse salariale et des changements économiques. Si le CEA établit les hypothèses au début de l'exercice financier, le Bureau du contrôleur doit les réviser à la fin de l'exercice afin de veiller à ce qu'elles soient toujours appropriées et cohérentes.</b></p>	<p>[Traduction] <i>Les hypothèses approuvées par le CEA étaient exactes, complètes et fondées sur des données actuelles pertinentes en date de la réunion du CEA le 23 mars 2016. Les changements de situation survenus après la fin de l'exercice ont engendré les éléments relevés aux points 1 et 4 ci-dessus. Les hypothèses approuvées par le CEA s'inscrivaient dans une plage acceptable. Dorénavant, le BC examinera les circonstances plus près de la date de publication des états financiers pour déterminer si les hypothèses approuvées restent appropriées.</i></p>	

4.81	Estimations pour l'assainissement des sites contaminés	
<p>Le ministère du Développement de l'énergie et des ressources (MDER) et le ministère des Transports et de l'Infrastructure (MTI) ont estimé à 33,7 millions de dollars l'assainissement à venir de certains sites miniers de la province. Pendant notre audit, nous avons observé ce qui suit :</p> <ul style="list-style-type: none"> <li>• Le MDER a maintenu que trois rapports de spécialistes indépendants demeurent un cadre approprié pour les estimations des coûts d'assainissement, malgré qu'un rapport remonte à 2011 et un autre à 2012; cependant, nous n'avons pu réviser d'analyse officielle documentée qui supporte ce raisonnement.</li> <li>• Un des deux rapports plus vieux de spécialistes était préparé sur une base provisoire plutôt que finale (MDER).</li> <li>• Des estimations ont été établies à partir de renseignements non officiels fournis par des sources externes (MTI).</li> <li>• Des estimations enregistrées dans le bas des plages possibles fournies par les spécialistes indépendants sans que les sites soient visités afin de supporter l'estimation (MTI).</li> </ul> <p>Nous croyons que les divergences potentielles dans ces estimations ne constituent pas une inexactitude importante, mais il faudrait réaliser une analyse à jour de l'assainissement de ces sites avant l'audit des états financiers de l'exercice à venir.</p> <p>Nous avons aussi observé qu'il n'existe pas de politique commune dans les ministères en ce qui a trait à la date de la dernière observation et de la dernière évaluation de la contamination du site. Puisque cette pratique n'est pas harmonisée, il est possible que le passif comptable déterminé soit incohérent ou désuet.</p>		
<b>Recommandation</b>	<b>Commentaires de la direction</b>	
<p><b>Nous recommandons que le Bureau du contrôleur enjoigne au ministère du Développement de l'énergie et des ressources (MDER) et au ministère des Transports et de l'Infrastructure (MTI) d'obtenir le plus tôt possible une analyse documentée à jour de l'assainissement de ces mines. Les rapports provisoires utilisés pour déterminer le passif à des fins comptables doivent être obtenus en version finale. Nous recommandons que des visites des sites soient effectuées pour étayer les estimations lorsque les tierces parties ont offert de nombreuses possibilités.</b></p> <p><b>Nous recommandons que le MDER et le MTI effectuent des visites des sites afin de supporter les estimations lorsque des plages possibles ont été fournies par des tiers.</b></p> <p><b>Nous recommandons aussi qu'une politique commune soit élaborée par le Bureau du contrôleur en collaboration avec les ministères afin de fixer la date à laquelle la dernière visite des sites doit avoir été effectuée à des fins comptables. Des directives doivent être données aux ministères afin d'éviter que l'évaluation des sites contaminés ne soit retardée ou incohérente.</b></p>	<p>[Traduction] <i>La norme comptable canadienne pour le secteur public 3260 autorise l'utilisation de moyens alternatifs pour déterminer le coût de l'assainissement lorsque le coût de la collecte et du traitement des données requises est élevé. Les spécialistes en la matière au sein du ministère évaluent de manière continue la validité des plus récents rapports d'évaluation environnementale et les estimations sont rajustées pour l'inflation. Le Bureau du contrôleur, en collaboration avec les professionnels provenant de ministères, étudiera le besoin d'une évaluation supplémentaire en fonction des circonstances précises entourant chaque site.</i></p>	

4.82	<b>Approbation des écritures de journal</b>	
<p>Dans le cadre de notre audit, nous avons évalué un échantillon de trente écritures de journal et avons découvert que deux d'entre elles n'avaient pas été approuvées comme il se doit. Nous avons des preuves que le Bureau du contrôleur a communiqué le processus d'approbation des écritures de journal aux ministères. Compte tenu des faiblesses inhérentes au contrôle des écritures de journal, il existe des risques importants de fraude ou d'erreur dans les documents financiers. Pour réduire ces risques, le Bureau du contrôleur doit rappeler aux ministères l'importance de l'approbation des écritures de journal.</p> <p>Bien que nous ayons constaté une amélioration dans ce domaine, le manque d'approbation des écritures de journal a été une question lors de nos travaux antérieurs. Ainsi, la section de l'audit interne devrait revoir le processus d'approbation des écritures de journal en vue de déterminer s'il est appliqué de manière uniforme et recommander des façons d'améliorer le processus.</p>		
<b>Recommandation</b>		<b>Commentaires de la direction</b>
<p><b>Nous recommandons que le Bureau du contrôleur rappelle régulièrement aux ministères l'importance de l'approbation des écritures de journal afin de diminuer le risque de fraude ou d'erreur dans les documents financiers.</b></p> <p><b>Nous recommandons que la section de l'audit interne du Bureau du contrôleur revoie le processus d'approbation des écritures de journal afin de déterminer s'il fonctionne bien et de suggérer des façons d'en améliorer la cohérence.</b></p>		<p>[Traduction] <i>Le BC continuera de communiquer régulièrement avec les ministères au sujet de l'importance de l'approbation des écritures de journal.</i></p>

4.83	<b>Passifs au titre des sites contaminés – Terres cédées à bail</b>	
<p>Comme nous l'avons constaté lors de l'audit de l'exercice précédent, le ministère des Ressources naturelles (MRN) et le ministère de l'Agriculture, de l'Aquaculture et des Pêches (MAAP) cèdent tous deux à bail des terres de la Couronne. Nous avons observé que le MRN exige que les preneurs à bail souscrivent une assurance relativement à la contamination des sites à l'entrée en vigueur du bail. Toutefois, nous avons également observé que le MRN ne vérifie pas si la couverture des preneurs à bail est conforme après la première année du bail. Le MAAP, de son côté, ne demande aux preneurs à bail aucune preuve d'assurance relativement à la contamination des sites. Si aucune assurance n'est en place, il y a un risque que la province soit tenu responsable de la contamination des sites découlant de l'utilisation qu'en font les preneurs à bail. Au cours de l'audit, nous avons constaté que les ministères ont fait des progrès depuis la recommandation de l'année précédente, mais les ministères doivent faire plus de travail pour résoudre le problème.</p>		
<b>Recommandation</b>	<b>Commentaires de la direction</b>	
<p><b>Nous recommandons que les ministères obtiennent une preuve d'assurance relativement aux sites contaminés à l'entrée en vigueur de tous les baux ainsi que chaque année subséquente. Cet examen doit être documenté à des fins d'audit.</b></p>	<p>[Traduction] <i>Les ministères ont commencé à travailler au règlement de cette question et poursuivront ce processus.</i></p>	

4.84	<b>Radiation des comptes débiteurs et des prêts en cours</b>	
<p>Nous avons observé pendant notre audit que les comptes débiteurs et les prêts en cours ne sont pas radiés en temps opportun. Par exemple, nous avons constaté des comptes débiteurs qui remontent au-delà des limites précisées dans la <i>Loi sur la prescription</i> pour lesquelles la province ne serait pas en mesure de recueillir. Selon la <i>Loi sur l'administration financière</i> et la politique AD-6307 du Manuel d'administration – Radiation de dettes, la radiation des comptes débiteurs et des prêts en cours doit être approuvée par le Conseil de gestion ou le Cabinet. Si on ne radie pas ces soldes, les soldes des comptes débiteurs bruts et de la provision pour créances douteuses seront surévalués dans les notes afférentes aux états financiers consolidés de la province.</p>		
<b>Recommandation</b>	<b>Commentaires de la direction</b>	
<p><b>Nous recommandons à nouveau que le Bureau du contrôleur modifie la <i>Loi sur l'administration financière</i> et la politique AD-6307 du Manuel d'administration – Radiation de dettes afin que les soldes des prêts en cours et des comptes débiteurs soient radiés en temps opportun.</b></p>	<p>[Traduction] <i>La mise en œuvre de cette recommandation n'aura aucune incidence sur la dette nette ou le déficit de la province. À la suite de cette même constatation faite l'année précédente, la présentation des créances et de la provision pour créances douteuses avait été améliorée pour accroître la divulgation concernant ces soldes de comptes.</i></p> <p><i>La suppression d'actifs des comptes de la province relève du Conseil de gestion, comme le prescrit l'article 29 de la Loi sur l'administration financière. La politique AD 6307, mentionnée dans la constatation du [Bureau du] vérificateur général, est une politique du Conseil de gestion, prescrite par le paragraphe 5(1) (c) de la même Loi. Bien qu'il est possible pour le Bureau du contrôleur de recommander des modifications aux politiques, le pouvoir de modifier une politique relève uniquement du Conseil de gestion.</i></p>	



4.85	<b>Politique relative aux cartes d'achat incomplète</b>	
<p>Nous avons observé que la province ne dispose d'aucune politique en ce qui a trait à l'utilisation de cartes d'achat. Une ébauche de politiques a été achevée cette année, mais elle n'a pas été approuvée. Puisque le gouvernement dépense environ 32,2 millions de dollars au moyen de cartes d'achat, il est important de terminer cette politique afin de diminuer le risque de fraude ou d'utilisation indue.</p>		
<b>Recommandation</b>		<b>Commentaires de la direction</b>
<p><b>Nous recommandons de nouveau que le Bureau du contrôleur termine la politique relative aux cartes d'achat au cours de l'exercice 2017.</b></p>		<p>[Traduction] <i>Après avoir consulté les parties prenantes, le BC a préparé une ébauche de politique en matière de cartes d'achat et il a l'intention de la présenter pour approbation.</i></p>

<b>4.86</b>	<b>Recouvrement des soldes de créances</b>			
<p>Le pourcentage des comptes d'impôt foncier ayant un arriéré d'un an ou plus (excluant les biens fédéraux) est demeuré élevé depuis un certain nombre d'années.</p>				
<b>Au 31 mars (en millions de dollars)</b>				
	<b>2016</b>	<b>2015</b>	<b>2014</b>	<b>2013</b>
Solde total à recevoir	1 089 \$	1 087 \$	1 028 \$	1 004 \$
Total des arriérés d'au moins 1 an	107 \$	108 \$	99 \$	94 \$
Pourcentage des arriérés d'au moins 1 an	9,8 %	9,9 %	9,6 %	9,4 %
<b>Liste au 31 mars</b>				
	<b>2016</b>	<b>2015</b>	<b>2014</b>	<b>2013</b>
Nombre total de comptes de biens	387 030	391 944	382 206	383 672
Total de ceux ayant des arriérés d'au moins 1 an	54 509	53 213	51 071	56 471
Pourcentage de ceux ayant des arriérés d'au moins 1 an	14,1 %	13,6 %	13,4 %	14,7 %
<p>Des soldes non perçus croissants de cette ampleur représentent des frais d'emprunts et des dépenses plus élevés pour la province.</p>				
<p>Avant septembre 2016, le recouvrement des anciennes créances relevait de Services Nouveau-Brunswick (SNB). Nous avons été informés que le ministère des Finances exerçait une surveillance mensuelle sur le processus de recouvrement et que les efforts de recouvrement de SNB ne répondaient pas aux attentes du Ministère. Le processus de recouvrement n'incluait pas les compensations de l'Agence du revenu du Canada (ARC) et les retards dans les activités de recouvrement de Services Nouveau-Brunswick ont pu imposer certaines limites sur la capacité du Ministère à procéder à des ventes pour non-paiement d'impôt foncier. Ces limites ont nui à la capacité du Ministère de recouvrer les soldes impayés.</p>				
<p>En septembre 2016, la responsabilité du recouvrement des créances a été réaffectée au Conseil du Trésor. Vu ce changement de responsabilité, il faudra des discussions entre le Ministère et le Conseil du Trésor pour aligner les futurs efforts de recouvrement avec les attentes du Ministère pour les comptes d'impôt foncier à recevoir.</p>				
<b>Recommandation</b>	<b>Commentaires de la direction</b>			
<p><b>Nous recommandons que le ministère des Finances élabore une entente avec le Conseil du Trésor pour le recouvrement des comptes d'impôt foncier à recevoir. Cette entente devrait préciser les attentes du Ministère en matière de recouvrement et les mesures à prendre si elles ne sont pas satisfaites. Le Ministère devrait continuer à exercer une surveillance mensuelle sur ces efforts de recouvrement.</b></p>	<p>[Traduction] <i>Le ministère des Finances continuera de surveiller ses soldes de créances sur une base mensuelle et travaillera avec le Conseil du Trésor de façon continue afin d'améliorer l'efficacité du processus de recouvrement.</i></p>			